

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2016

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

## **COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PREFET DES BOUCHES DU RHONE RELATIVE AUX OBJET : CONDITIONS ET AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT NATIONAL DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

MEI Roger PRIMO Yveline LA PIANA Jean-Marc ...... Procuration PONA Valérie **BASTIDE** Bernard **NERINI** Nathalie MENFI Joseph (dit Jeannot) ARNAL Jocelyne PONTET Anthony ...... Procuration LAFORGIA Christine JORDA Claude

GUIDINI-SOUCHE Johanne ...... Procuration PARDO Bernard ...... Procuration KADRI Zahia

PARLANI René ..... Absent BARBE Françoise ...... Procuration TOUAT Didier

SEMENZIN Véronique ...... Procuration **BRONDINO Maurice** 

**GAMECHE Samia** VIRZI Antoine

BUSCA-VOLLAIRE Céline

**BAGNIS Alain** MUSSO Alice SBODIO Claude GARELLA Jean-Brice

MARTINEZ Karine ..... Procuration

RIGAUD Hervé

BIGGI-CONTI Marlène

AMIC Bruno

APOTHELOZ Brigitte ...... Procuration

**BALDO** Antonio

LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers : Présents à la séance Nombre de pouvoirs Absent à la séance

24 jusqu'à la question n° 08 puis 25 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite Loi ALUR pour l'accès à un logement et à un urbanisme rénové, et vu l'article L 441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Afin de moderniser et simplifier l'accès au droit au logement social, la ville souhaite devenir service enregistreur de la demande de logement locatif sociaux.

Ce nouvel outil mis à la disposition de la population permettra de développer un service de proximité plus complet, en prenant en compte la demande de logement, de son inscription jusqu'à la proposition de logement.

Il permettra également d'améliorer la connaissance des besoins en logement sur notre territoire, tant dans le développement de l'offre que dans l'identification de nouveaux besoins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône relative aux conditions et aux modalités de mise en oeuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, <u>Pour</u> : 26 Majorité Municipale - M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Biggi-Conti/M. Amic/M. Baldo (02) - <u>Abstentions</u> : M. Lepoittevin, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE:

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe permettant d'établir les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social pour la commune.

ARTICLE 2: D'approuver la charte jointe en annexe issue de la démarche partenariale ayant réuni les principaux acteurs de la réforme de la demande de logement à l'échelle régionale.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

uches-di

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHÉE LE: 1 3 DEC. 2016

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

1 3 DEC. 2016

1 3 DEC. 2016